

**INDEMNISATION PAR L'ASSUREUR "FLOTTE MARITIME" DU DÉPARTEMENT
POUR L'AVARIE SUBIE PAR LA DRAGUE "FORT BOYARD"**

**Première commission : Finances et
Administration Générale, Evaluation
des Politiques Publiques et Solidarité
Territoriale**

**COMMISSION PERMANENTE
du 21 mars 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-03-21-5**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 21 mars 2025 à 14h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant le sinistre subi par la drague « Fort Boyard » le 26 novembre 2023 lors de son échouage à quai au port de l'Île d'Yeu,

Considérant les dommages supportés par l'appareil propulsif à tribord (de marque « SCHOTTEL ») situé à l'arrière de la drague et résultant d'un effort important ayant entraîné un désalignement des éléments internes de l'appareil et une usure anormale des éléments de rotation jusqu'au point de rupture,

Considérant la déclaration de sinistre faite à l'assureur maritime du Département, le groupe « DIOT/SIACI » du 16 mai 2024,

Considérant les conclusions du rapport du cabinet « ATLANTIC CONSULT », expert désigné dans cette affaire, du 6 juin 2024 qui entérine l'origine de l'avarie par l'échouement à quai de la drague « Fort Boyard » alors que le bord n'avait pas été informé de la maintenance de la porte entraînant la mise à sec du bassin à flot à marée basse,

Considérant le chiffrage des dommages arrêté à la somme de 158 808,94 €,

Considérant la déduction de la franchise du contrat d'assurance portée à 10 000 € par évènement,

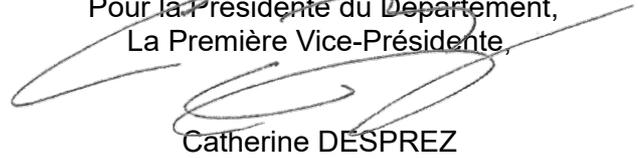
Considérant l'indemnisation versée le 17 janvier 2025 par l'assureur « DIOT/SIACI » à hauteur de 148 808,94 €,

Considérant l'avis favorable de la 1^{ère} Commission du 3 mars 2025,

DECIDE d'accepter l'indemnité nette, déduction faite de la franchise, versée par l'assureur maritime du Département, la société « DIOT/SIACI », à hauteur de 148 808,94 € en réparation de l'avarie subie par la drague « Fort Boyard » le 26 novembre 2023 à l'île d'Yeu.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left, positioned over the text of the official title.

Catherine DESPREZ